



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 9 juin 2005

Diffusion restreinte
CDL-JU-OJ(2005)001ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

4^e réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle

**(Bakou, 16 juin 2005, 14h-18h
17 juin 2005 9h-18h)**

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Communication du Secrétariat**

Le Secrétariat informera les participants des nouvelles nominations d'agents de liaisons et des activités actuelles de la Commission de Venise.

Les participants sont invités à approuver le document CDL-JU(2005)011 sur les tâches des agents de liaisons, qui sera envoyé aux nouveaux agents de liaison avec la lettre de bienvenue du Secrétaire de la Commission.

3. Mise à jour des données concernant les juridictions participantes

3.a Composition et adresses

Les agents de liaison seront invités à informer le Secrétariat de tout changement dans les données contenues dans la liste des cours constitutionnelles (CDL-JU(2005)001), dans la liste des agents de liaison (CDL-JU(2005)002) et dans la liste des sites web des cours constitutionnelles et juridictions à compétence équivalente (CDL-JU(2005)003).

3.b Mise à jour des constitutions, lois sur les cours et descriptions

Les agents de liaisons seront invités à informer le Secrétariat des changements nécessaires dans les constitutions, lois sur les cours et descriptions après comparaison avec les textes contenus dans la base de données CODICES (voir également l'état de la mise à jour dans le document CDL-JU(2005)007).

4. Coopération entre Cours constitutionnelles sur Internet: le Forum de Venise

Les participants seront invités à prendre note du document confidentiel CDL-JU(2005)004 sur les demandes formulées par l'intermédiaire du Forum de Venise et les réponses communiquées par les autres agents de liaison.

Le Secrétariat informera les agents de liaisons du projet de la mise en place, en supplément de l'actuel système d'échange d'informations basé sur email, d'un site Web restreint permettant davantage de discussions informelles entre les agents de liaison.

5. Disponibilité de la Commission de Venise d'agir en qualité d'*amicus curiae* pour les Cours constitutionnelles

Le Secrétariat informera les participants des avis *amicus curiae* et des avis sur des projets de lois sur les cours constitutionnelles donnés par la Commission de Venise depuis la dernière réunion du Conseil mixte.

6. Activités de coopération

6.a Série de séminaires avec les Cours constitutionnelles (CoCoSem)

Le Secrétariat donnera aux participants des informations sur les séminaires tenus depuis la dernière réunion (CDL-JU(2005)005) et sur les projets de futures séminaires CoCoSem.

6.b Coopération avec l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

Le Secrétariat de l'ACCPUF sera invité à informer les participants de l'évolution des relations entre l'ACCPUF et la Commission.

6.c Coopération avec la « Southern African Judges Commission»

Le Secrétariat donnera aux participants des informations sur le programme de coopération entre la Commission de Venise et la «Southern African Judges Commission» (cours suprêmes et constitutionnelles de la région d'Afrique australe), programme financé par le gouvernement norvégien.

6.d Coopération avec la Conférence des Cours constitutionnelles des nouvelles démocraties (CCCOCYD)

Le Secrétariat informera les participants des progrès réalisés dans le cadre de la coopération entre la Conférence des Cours constitutionnelles des nouvelles démocraties et la Commission de Venise.

6.e Coopération avec le réseau de cours constitutionnelles de l'Asie

Le Secrétariat informera les participants de l'éventuelle coopération entre le Réseau de cours constitutionnelles de l'Asie (Cambodge, République de Corée, Indonésie, Mongolie, Thaïlande) et la Commission de Venise.

6.f Coopération avec d'autres cours

Le Secrétariat informera les participants des contacts et possibilités de coopération avec d'autres cours constitutionnelles et juridictions équivalents qui ne font pas partie d'un groupe régional.

7. Publications du bulletin de jurisprudence constitutionnelle

7.a Numéros réguliers du *Bulletin de jurisprudence constitutionnelle*

Le *Bulletin* 2004/1 sera présenté aux participants. Les *Bulletins* 2004/2 et 2004/3 sont en préparation.

Le secrétariat propose d'appliquer la règle d'un maximum de 1200 mots pour la longueur d'une décision abrégée qu'aux parties textuelles de la décision abrégée (sommaire, résumé, renseignements complémentaires, renvois).

Le secrétariat propose aussi d'introduire une séparation facultative des faits et arguments avancés par les parties d'un côté (I) et la présentation de la décision par la cour (II) au sein de la zone résumé.

7.b *Bulletins* spéciaux

Le document de travail sur les limitations aux droits de l'homme, demandé par la présidence chypriote de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, était disponible lors de la XIII^{ème} Conférence les 16-19 mai 2005. Le Secrétariat rendra compte de l'accueil réservé à ce document par la Conférence. **Si nécessaire, les agents de liaison peuvent faire les dernières modifications avant la fin du mois de juillet 2005.**

Le Secrétariat informera les participants de l'état d'avancement des Bulletins spéciaux consacrés au Statut et les fonctions des secrétaires généraux, aux « Grands Arrêts 2 » et aux « Textes de Base 7 ».

8. Base de données CODICES

8.a Présentation d'une nouvelle version de CODICES

Le Secrétariat présentera la nouvelle version 4.5 2004/1 de CODICES et la future version 5.0.

8.b Saisie des textes intégraux des décisions dans la base de données CODICES

Le document CDL-JU(2005)006 présente des statistiques à jour sur les textes intégraux disponibles dans CODICES, classés par langue et par pays.

8.c Mise à jour de l'indexation des Constitutions dans CODICES

Le Secrétariat informera les participants de l'état d'avancement du projet d'indexation des Constitutions et des lois sur les cours article par article (document CDL-JU(2005)007).

8.d Masque de saisie

Le Secrétariat informera les agents de liaison des masques de saisie par Access et sur Internet. La version CD-ROM sera fournie, désormais, sans version 'runtime' Access et implique une installation préexistante d'Access. Pour la version Internet Access n'est pas nécessaire.

9. Centre de documentation sur la justice constitutionnelle/bibliothèque

Les agents de liaison seront invités à aider le Secrétariat à obtenir pour le Centre de documentation de la Commission des recueils de jurisprudence ou d'autres publications des Cours constitutionnelles. La liste des documents est disponible sur www.venice.coe.int/site/dynamics/N_cocentre_ef.asp.

10. Version 17 du Thesaurus systématique

Les participants seront invités à approuver les propositions du Groupe de travail concernant la version 17 du Thesaurus systématique (CDL-JU(2005)009, document qui sera publié après la réunion du Groupe de travail du 16 juin 2005, sur la base des propositions figurant dans le document CDL-JU(2005)008).

11. Questions diverses

12. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle pourrait se tenir en mai ou juin 2006 à l'aimable invitation d'une cour participante ou à Venise. Les agents de liaison des cours qui souhaiteraient s'en charger sont invités à en informer le Secrétariat.

**« Mini conférence »
sur le rôle de la recherche comparative pour la justice constitutionnelle
Bakou, 17 juin 2005, 14.30-18h.**

Ouverture

Présentations:

- M. P. Vandernoot, Conseiller d'Etat, Belgique, ancien agent de liaison au titre de la Cour d'arbitrage de Belgique
- S. D. Kim, Agent de recherche constitutionnelle, agent de liaison pour la Cour constitutionnelle de la République de Corée : L'influence du droit constitutionnel étranger et international sur la jurisprudence constitutionnelle coréenne (CDL-JU(2005)019)
- M. Ph. Singer, Chef de Division, agent de liaison de la Cour de justice des Communautés européennes
- M. A. Mavcic, Chef de la Division d'analyse et de coopération internationale, agent de liaison pour la Cour constitutionnelle de Slovénie : Le rôle de la recherche comparative pour les cours – l'influence de la jurisprudence internationale et étrangère dans les décisions des cours – L'exemple de la Slovénie (CDL-JU(2005)018).

Discussion

Clôture